
Dossier



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFiP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir *annexe Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Les fonctions de service dans l'industrie manufacturière : la moitié des emplois directs

*Nila Ceci-Renaud**

En France, plus de la moitié des emplois salariés directs des entreprises industrielles est dédiée à des fonctions de service : services commerciaux et administratifs, installation-maintenance, contrôle-qualité, logistique et recherche et développement (R&D) industrielle. Leur part augmente avec la taille de l'entreprise, notamment pour la R&D et le contrôle-qualité. Les services informatiques, les transports et les services liés aux locaux (notamment nettoyage et gardiennage) sont les plus souvent externalisés.

La R&D industrielle est concentrée sur un petit nombre d'entreprises, tandis que les fonctions administratives et commerciales sont largement partagées. La R&D, les services informatiques et ceux liés aux locaux sont regroupés sur un nombre réduit d'établissements. La R&D est plus souvent implantée au cœur des établissements industriels que les services commerciaux ou même la logistique.

Au cours des dernières décennies, deux tendances structurelles ont affecté les fonctions de service. D'une part, les **entreprises** se recentrent sur leur cœur de métier et externalisent les fonctions de service supports de leur production [Demmou, 2011]. D'autre part, les entreprises industrielles associent des services à leur production, comme l'installation, la maintenance ou la réparation des biens produits. Ce dernier phénomène est parfois appelé « servicisation » de l'industrie.

Les structures de groupes sont prépondérantes dans l'industrie manufacturière avec 91 % de l'**emploi** salarié **en équivalent temps plein** (ETP) hors **microentreprises** (*encadré 1*). Pour analyser la place des fonctions de service, il est donc nécessaire de se placer non pas au niveau des unités légales, mais au niveau de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), c'est-à-dire le plus petit regroupement d'**unités légales** ayant une autonomie de décision. Cette approche intègre les unités légales « siège social » ou commerciales, chargées de réaliser l'administration, l'approvisionnement et la commercialisation de la production des entreprises industrielles. Le poids de l'industrie en est augmenté [Béguin et Hecquet, 2015].

* Nila Ceci-Renaud, Insee.

Encadré 1

L'emploi direct des entreprises industrielles

Dans ce dossier, la notion d'**entreprise** est appliquée de façon intégrale : pour les grands groupes qui ont fait l'objet d'un découpage en entreprises au sens de la LME en concertation avec le groupe (profilage en face à face) sont retenues les entreprises issues de ce profilage ; pour les autres groupes, chacun est considéré comme une entreprise. L'activité principale est calculée au niveau de l'entreprise, en fonction des activités et des effectifs de ses unités légales.

L'étude porte sur **les emplois salariés portés directement par ces entreprises industrielles** tels qu'ils sont recensés dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les emplois indirects correspondant à des prestations de services (informatique, nettoyage, gardiennage, etc.) externalisées en dehors de l'entreprise sont rattachés aux entreprises de « services aux entreprises », même

si leurs salariés travaillent en régie sur un site de l'entreprise industrielle. De même sont exclus les intérimaires.

Le secteur des « **services aux entreprises** » regroupe 3,2 millions de salariés ETP en 2013 (hors intérim), qui travaillent pour des entreprises de l'industrie mais aussi des autres secteurs. En particulier, l'informatique emploie 290 000 salariés ETP et l'entreposage-transport de fret, 250 000. Les intérimaires employés dans l'industrie manufacturière représentent 199 000 personnes ETP, soit l'équivalent de 7,1 % de l'emploi salarié direct des entreprises industrielles¹.

Les **microentreprises**, où les salariés peuvent être très polyvalents, ne sont pas prises en compte dans le champ de l'étude. Elles représentent 240 000 salariés ETP, soit 8,5 % de l'emploi salarié direct des entreprises industrielles.

1. Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

17 % des emplois salariés des entreprises industrielles sont ainsi portés par des unités légales ou des établissements non industriels. Leurs activités principales sont souvent commerciales (7,5 % des emplois des entreprises industrielles) ou administratives (2,3 % en regroupant les sièges sociaux et *holdings*).

La plupart des entreprises industrielles comportent au moins un emploi de service, même parmi celles composées d'un seul établissement. La fonction exercée par les salariés est précisée par l'entreprise dans la **déclaration annuelle de données sociales** (DADS) [encadré 2]. Les salariés sont rattachés à leur fonction principale en négligeant leurs fonctions secondaires. Les salariés des prestataires externes travaillant indirectement au service des entreprises industrielles ne sont pas pris en compte.

Les fonctions de service : plus de la moitié des emplois directs des entreprises industrielles

En 2013, la fonction de production ne représente que 44 % des emplois directs des entreprises industrielles, les 56 % restants étant consacrés à des fonctions de service (*figure 1*). Avec un salaire annuel brut médian de 28 800 euros par ETP, la production est globalement moins bien rémunérée que les fonctions de service (37 400 euros), mais ces dernières sont très hétérogènes.

Les fonctions de service sont présentées par ordre d'éloignement à la fonction de production. Les services liés à la production sont composés essentiellement de l'installation-maintenance des équipements industriels (6,0 % de l'emploi) et du contrôle-qualité (5,2 %). Pour ces fonctions, les salaires (37 300 euros) sont proches de la médiane des salaires dans les fonctions de service et particulièrement homogènes entre salariés. La recherche et développement (R&D) industrielle représente 7,5 % des emplois, avec des salaires élevés (52 600 euros). À l'inverse, les salaires sont relativement faibles dans la fonction logistique et transport (28 700 euros).

Encadré 2

Nomenclature de fonctions à partir des déclarations annuelles de données sociales

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) comportent une profession et catégorie socioprofessionnelle détaillée en 412 modalités. La fonction des salariés dans leur emploi est déduite de la modalité par recherche de mots clefs dans son intitulé (*figure*). Pour chaque inti-

itulé, la liste des mots clefs est balayée dans l'ordre des catégories de fonctions, en commençant par les mots clefs de niveau 1, puis les mots clefs de niveau 2, et enfin ceux de niveau 3. Dès que l'intitulé contient l'un des mots clefs, on lui affecte la catégorie correspondante.

Liste des mots clefs correspondant aux différentes catégories de fonctions

Catégorie de fonction	Mots clefs de niveau 1	Mots clefs de niveau 2	Mots clefs de niveau 3
1. Production : production agricole, sylviculture et extraction, production manufacturière, construction	agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, maraichers, viticulteurs, soudeurs, carrossiers, chaudronniers, monteurs, câbleurs, opérateurs qualifiés, chefs de chantier, cadres de chantier, conducteurs de travaux, maçons, couvreurs, charpentiers, plombiers, travaux publics, œuvre du bâtiment, géomètres, architectes, dessinateurs en bâtiment	agricole, agriculture, élevage, maraichage, viticulture, pêche, sylviculture, forestier, extraction, artisans, métalliers, métallurgie, usinage, plasturgie, pose de revêtements	ouvriers, mécaniciens, mécanique (sauf remontée mécanique), ingénieurs, fabrication, production, industrie, technique, technicien (sauf technicien administratif et technicien médical), menuisiers, électriciens
2. Services liés à la production : installation et maintenance, contrôle-qualité, gestion des déchets et pollutions	dépanneurs, réparateurs, contrôle-qualité, déchets, ordures, environnement	maintenance, entretien, essais	
3. Recherche et développement industrielle	recherche et développement (hors informatique), recherche publique, dessinateurs en électricité, dessinateurs en construction mécanique		
4. Logistique et transports	magasiniers, manutentionnaires, déménageurs, dockers, cadres navigants, hôtesses de l'air, matelots, capitaines, maîtres d'équipage	logistique, magasinage, manutention, levage, manœuvre, emballage, expédition, transport	conducteurs
5. Informatique et télécommunications	informatique	télécommunication	
6. Services liés aux locaux : accueil et services téléphoniques, entretien des bâtiments, gardiennage et sécurité, restauration du personnel	standardistes, téléphonistes, agents d'accueil, nettoyeurs, aides ménagères, entretien général des bâtiments, agents de service, jardiniers, gardiens, gardes du corps, pompiers, boulangers, bouchers, charcutiers, cuisiniers, aides de cuisine, opérateurs de la transformation des viandes	ménage, surveillance, sécurité (hors sécurité sociale), restaurant, restauration, débit de boisson	
7. Services commerciaux : achats, technico-commerciaux, autres commerciaux	acheteurs, technico-commerciaux, vendeurs, caissiers, grossistes, détaillants, commerçants, pompistes	achat, vente	commercial, commerciaux, commerce
8. Services administratifs et autres : services comptables et financiers, services juridiques, ressources humaines et formation, santé et action sociale du personnel, communication, secrétariat, autres administratifs, autres services	juristes, avocats, professeurs, médecins, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, kinésithérapeutes, techniciens médicaux, psychologues, clergé, moniteurs, éducateurs, assistantes maternelles, puéricultrices, journalistes, secrétaires, dactylos, chefs d'entreprise, archivistes, bibliothécaires, traducteurs, coiffeurs, esthéticiens, artistes	comptable, financier, immobilier, banque, bancaire, assurance, juridique, ressources humaines, formation, service social, sécurité sociale, puériculture, psychologique, publicité, communication, directeurs d'édition, photographes, audiovisuel, archivage, spectacles vivants, arts graphiques	loisirs, administratif, conseillers, services divers

Encadré 2 (suite)

Des exceptions tiennent compte des spécificités de certains secteurs manufacturiers :

- dans l'agroalimentaire (divisions 10 et 11 de la nomenclature d'activité française), les mots clés médecins, techniciens médicaux et l'ensemble des métiers de bouche sont reclassés en production ;
- dans la fabrication de produits informatiques et électroniques (division 26), les professions relevant de l'informatique et des télécommunications sont reclassées entre la production et la recherche et développement ;
- dans les industries chimique et pharmaceutiques (divisions 20 et 21), les médecins, techniciens médicaux et pharmaciens sont reclassés en production ;
- dans la fabrication d'équipements et instruments médicaux (groupes 266 et 325), les mots clés suivants sont ajoutés à la fonction de production (niveau 1) : lunetiers, appareillage médical, techniciens médicaux ;
- dans le commerce de gros de produits pharmaceutiques (classe 4646), les médecins et pharmaciens sont reclassés dans la fonction commerciale.

1. Répartition par fonction de l'emploi des entreprises industrielles en 2013

	Emplois (en milliers d'ETP)	Répartition de l'emploi (en %)	Salaire brut annuel médian par ETP (en euros)	Dispersion des salaires : (P90-P10) / médiane (en %)
1. Production	1 124	43,6	28 800	109
2. Services liés à la production	293	11,4	37 300	97
21. Installation et maintenance	154	6,0	35 800	94
22. Contrôle-qualité	133	5,2	39 400	96
23. Gestion des déchets et pollutions	6	0,2	36 900	129
3. Services de recherche et développement industrielle	194	7,5	52 600	103
4. Services logistiques et de transports	239	9,3	28 700	103
41. Logistique	204	7,9	28 700	105
42. Transports	36	1,4	29 100	87
5. Services informatiques et de télécommunication	57	2,2	52 900	122
6. Services liés aux locaux	32	1,3	25 500	143
61. Accueil et services téléphoniques	5	0,2	25 700	86
62. Entretien des bâtiments	16	0,6	24 500	134
63. Gardiennage et sécurité	6	0,2	38 200	137
64. Restauration du personnel	5	0,2	23 200	147
7. Services commerciaux et approvisionnement	284	11,0	38 800	156
71. Achats	40	1,5	54 100	116
72. Technico-commerciaux	56	2,2	48 400	111
73. Autres commerciaux	188	7,3	32 700	178
8. Services administratifs et autres	342	13,3	38 200	192
81. Services comptables et financiers	110	4,3	46 300	187
82. Services juridiques, ressources humaines et formation	34	1,3	50 500	151
83. Santé et action sociale du personnel	6	0,2	33 200	177
84. Communication	8	0,3	55 400	145
85. Secrétariat	56	2,2	32 400	102
86. Autres administratifs	119	4,6	33 900	231
87. Autres services	8	0,3	23 000	192
9. Fonction inconnue	10	0,4	29 500	124
Ensemble	2 576	100,0	32 600	145

Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière employeuses en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim.
Lecture : les services liés à la production représentent 293 milliers d'emplois au sein des entreprises industrielles.
Source : Insee, DADS, Esane, Lifi, Sirius 2013.

Il s'agit surtout de logistique (7,9 % des emplois), car les transports (1,4 %) sont en grande partie externalisés.

La fonction informatique-télécommunications pèse très peu dans l'emploi direct des entreprises industrielles (2,2 %), car elle est très souvent assurée par des prestataires externes travaillant en régie. La rémunération médiane est au même niveau que celle de la R&D industrielle (52 900 euros). Les services liés aux locaux (principalement du nettoyage), également en grande partie externalisés, ne représentent que 1,3 % de l'emploi industriel ; le salaire médian y est faible (25 500 euros).

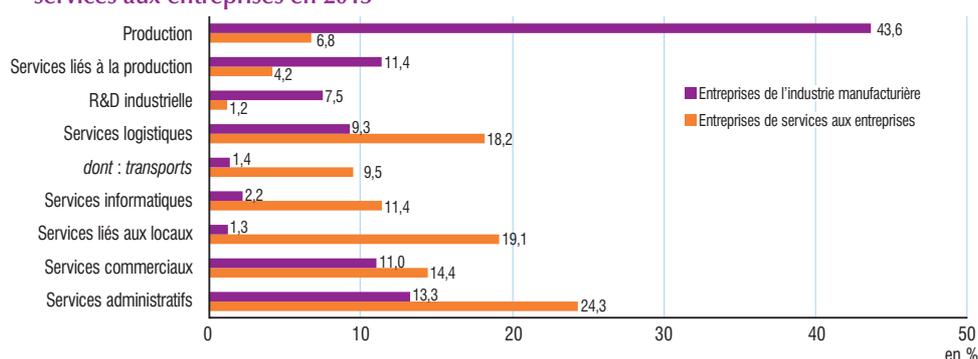
Les fonctions commerciales et administratives représentent une part importante des emplois des entreprises industrielles (respectivement 11,0 % et 13,3 %) et sont particulièrement hétérogènes du point de vue des salaires. Au sein de la fonction commerciale, les acheteurs et les technico-commerciaux sont mieux rémunérés que les simples commerciaux. Au sein des services administratifs, les salaires des services de communication et des services juridiques et de ressources humaines sont plus élevés que ceux des autres fonctions.

L'informatique et les services liés aux locaux sont fortement externalisés

La structure de l'emploi par fonction diffère entre l'industrie manufacturière et les services aux entreprises parce que les besoins sectoriels sont naturellement différents mais aussi du fait qu'une partie des fonctions nécessaires aux entreprises de l'industrie est externalisée auprès des entreprises de services aux entreprises.

Ainsi, la part des fonctions de services est plus élevée dans les entreprises du secteur des **services aux entreprises** que dans les entreprises industrielles. L'écart est particulièrement important pour certaines fonctions connues pour être fréquemment externalisées : les services liés aux locaux, l'informatique et les transports (*figure 2*). En particulier, les entreprises industrielles qui ont recours à des travaux informatiques de maintenance des infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC), de protection des données, de développement et support des logiciels, des systèmes de gestion et des solutions *web* les externalisent dans plus des deux tiers des cas¹.

2. Répartition par fonction de l'emploi des entreprises industrielles et des entreprises de services aux entreprises en 2013



Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière et des services aux entreprises employeuses en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim.

Lecture : les services liés à la production représentent 11 % de l'emploi des entreprises industrielles.

Source : Insee, DADS, Esane, Lifi, Sirius 2013.

1. Source : enquête sur les Technologies de l'information et de la communication, Insee, 2015. Champ : unités légales industrielles de 10 salariés ou plus, industrie y compris production et distribution d'énergie et d'eau.

La R&D et les services liés à la production plutôt présents dans les entreprises industrielles

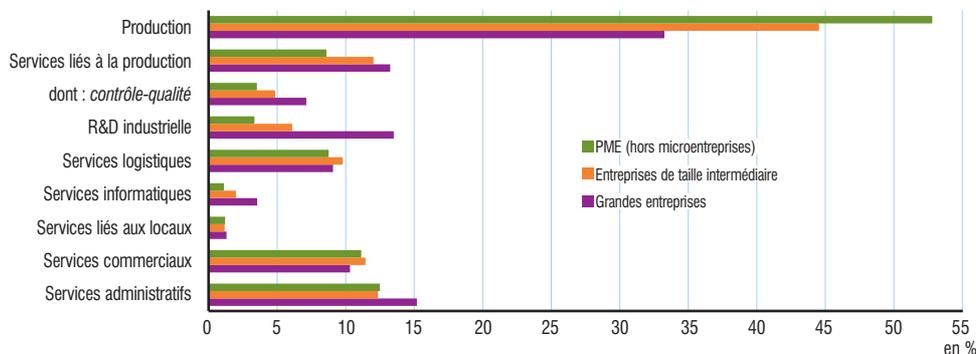
Les services les plus proches du cœur de métier industriel ont un poids plus élevé dans les entreprises industrielles que dans les entreprises des services aux entreprises. C'est le cas des services liés à la production (11 % contre 4 %) et plus encore de la R&D industrielle (8 % contre 1 %), du fait sans doute de son caractère stratégique, qui la conduit à être moins externalisée.

Pour une fonction donnée, les salaires médians sont presque toujours plus élevés dans les entreprises industrielles que dans celles des services aux entreprises. L'écart est de 24 % dans les services informatiques et de 28 % dans les services liés aux locaux. Les différences de rémunération peuvent notamment découler de conventions salariales plus favorables dans l'industrie ou de niveaux de responsabilité et de qualification supérieurs pour les postes internalisés.

La part des fonctions de service dans l'emploi direct augmente avec la taille de l'entreprise, notamment pour la R&D

Plus la taille de l'entreprise est importante, plus la part des fonctions de service dans l'emploi direct augmente, au détriment des fonctions de production² (figure 3). Ainsi, pour la R&D industrielle, la part dans l'emploi salarié passe de 3,4 % dans les PME à 13,5 % dans les grandes entreprises. De même, le contrôle-qualité et les services informatiques progressent régulièrement avec la taille (respectivement de 4 % à 7 % et de 1 % à 4 %). À l'inverse, le poids des services logistiques (environ 9 %), commerciaux (11 %) et administratifs (12 % à 15 %) est relativement stable avec la taille d'entreprise.

3. Répartition par fonction de l'emploi des entreprises industrielles selon leur taille en 2013



Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière employeuses en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim.
Lecture : les services liés à la production représentent 13 % de l'emploi des grandes entreprises industrielles.
Source : Insee, DADS, É sane, Lifi, Sirius 2013.

Dans l'informatique, le taux de recours aux différents travaux augmente régulièrement avec la taille d'entreprise et ils sont de moins en moins souvent externalisés. Par exemple, les entreprises de taille intermédiaire ou grande qui ont recours à des travaux de maintenance des infrastructures TIC, de support pour les logiciels et systèmes de gestion d'entreprise et de protection des données les font réaliser par des prestataires externes dans moins d'un tiers des cas, alors que c'est plus des deux tiers parmi les PME.

2. La taille des entreprises est appréhendée à travers les catégories d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

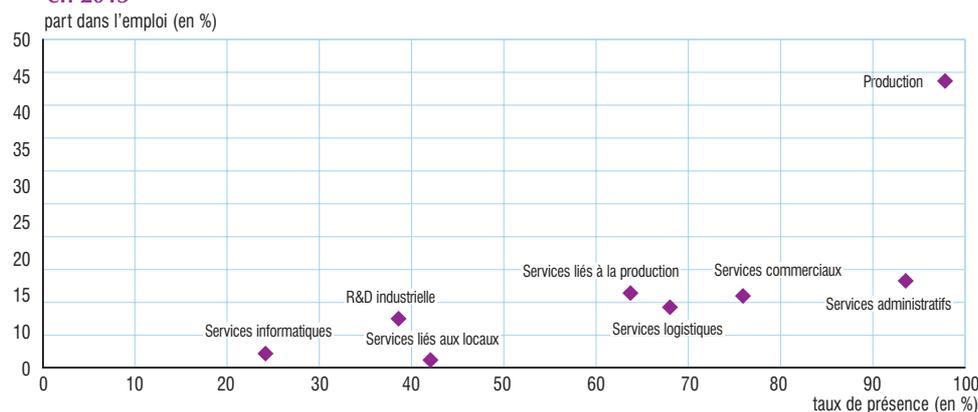
Après la production, la fonction administrative est la plus fréquente

Toutes les fonctions ne sont pas partagées par l'ensemble des entreprises industrielles, notamment les plus petites. Un taux de présence élevé pour une fonction témoigne de son caractère indispensable en interne³.

La fonction de production est logiquement la plus fréquente, avec un taux de présence de 98 %. L'absence de fonction de production dans 2 % des entreprises industrielles s'explique en premier lieu par la nature de leur activité : 8,7 % des entreprises industrielles ont pour activité principale l'installation et réparation de machines et d'équipements, qui ne nécessite pas obligatoirement de production⁴. D'autre part, une très faible proportion d'entreprises industrielles « sans usine » externalise intégralement sa production⁵.

La fonction administrative est presque aussi fréquente que la fonction de production, avec un taux de présence de 93 % (figure 4a). Viennent ensuite les services commerciaux, la logistique et les services liés à la production (76 % à 64 %). La R&D industrielle se concentre pour sa part sur 39 % seulement des entreprises. Les services liés aux locaux (42 %) et les services informatiques (24 %) ont de faibles taux de présence, car ils sont fréquemment externalisés.

4a. Taux de présence et poids des différentes fonctions dans les entreprises industrielles en 2013



Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière employeuses en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim.

Lecture : les services liés à la production sont présents dans 64 % des entreprises industrielles et représentent 11 % de leur emploi.

Source : Insee, DADS, É sane, Lifi, Sirius 2013.

Les taux de présence sont dans l'ensemble plus élevés pour les fonctions de service les mieux dotées en effectifs. Ainsi, parmi les entreprises pourvues d'une fonction de service, l'effectif moyen dans cette fonction reste compris entre 9 et 15 salariés sauf pour les services liés aux locaux (3 salariés), particulièrement disséminés, et à l'opposé, la R&D industrielle (20 salariés) et les services liés à la production (19 salariés), beaucoup plus concentrés.

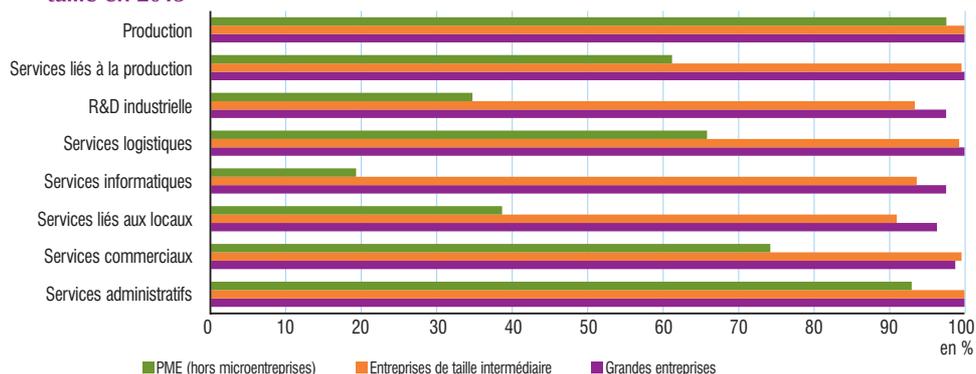
3. Ces taux de présence peuvent être sous-estimés du fait de l'absence de prise en compte des non-salariés, des intérimaires et des fonctions secondaires des salariés polyvalents de l'entreprise.

4. Ces chiffres sont très sensibles à l'exclusion des microentreprises (encadré 1). Lorsqu'on les prend en compte, le taux de présence de la fonction de production baisse à 83 % et la part des activités d'installation et réparation augmente à 10,5 %.

5. Dans l'industrie, une entreprise est dite « donneur d'ordres » quand elle confie la réalisation à une autre entreprise, dite « sous-traitant » (ou « preneur d'ordres »), d'une ou de plusieurs opérations de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance du produit. Le donneur d'ordres reste classé dans l'industrie s'il fournit et est propriétaire de la matière première.

Plus la taille des entreprises est importante, plus ces entreprises tendent à couvrir l'ensemble des fonctions (*figure 4b*). Dans les PME, les fonctions commerciales et administratives sont les fonctions de services les plus fréquentes. Pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises, les taux de présence dépassent 90 % pour chacune des fonctions.

4b. Taux de présence des différentes fonctions dans les entreprises industrielles selon leur taille en 2013



Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière employeuses en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim.
Lecture : les services liés à la production sont présents dans 61 % des PME industrielles.
Source : Insee, DADS, Esane, Lifi, Sirius 2013.

Les services liés à la production et la R&D industrielle sont souvent implantés au sein des établissements industriels

Le tissu productif industriel est complexe et comporte différentes organisations des fonctions de services. En particulier, dans les années 1990, les groupes de grande taille ont développé des unités légales dédiées aux fonctions support [Gonzales et Picart, 2007]. En 2013, 55 % des entreprises industrielles ne comportent qu'un seul établissement employeur mais elles n'emploient que 13 % des salariés⁶. À l'inverse, seules 3 % des entreprises industrielles sont organisées en structures complexes (au moins six unités légales dont une non industrielle), mais elles emploient 46 % des salariés.

Toutes fonctions confondues, 17 % de l'emploi direct des entreprises industrielles est porté par des établissements non industriels : 12 % dans des unités légales non industrielles et 5 % dans des établissements non industriels d'unités légales industrielles (*figure 5*)⁷. Ce taux est d'autant plus élevé que les fonctions s'éloignent de la production, avec par exemple 43 % pour la fonction commerciale ou les services liés aux locaux. La fonction de R&D industrielle, plus proche de la production, a un taux intermédiaire entre les services liés à la production et la logistique.

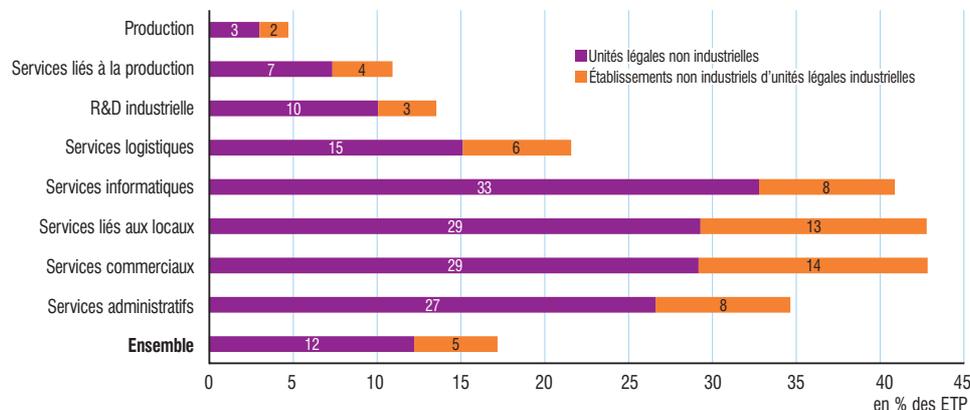
Certains établissements regroupent les emplois directs de services, notamment en R&D et services liés aux locaux

Au sein des entreprises industrielles multi-établissements, les emplois directs correspondant à une même fonction peuvent être répartis ou au contraire regroupés. Les fonctions les plus rares sont les plus souvent regroupées sur un petit nombre d'établissements. Ainsi, les services

6. Ces chiffres sont très sensibles à l'exclusion des microentreprises (*encadré 1*). Lorsqu'on les prend en compte, 87 % des entreprises industrielles n'ont qu'un seul établissement employeur et celles-ci emploient 20 % des salariés.

7. L'intérim est exclu de l'ensemble de ces chiffres.

5. Part de l'emploi des entreprises industrielles situé dans leurs établissements non industriels en 2013



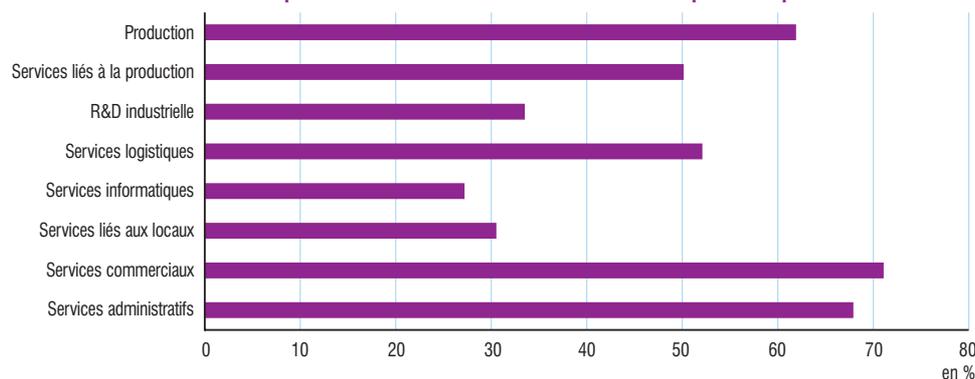
Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière employées en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim.
Lecture : 4 % des emplois de services liés à la production sont situés dans des établissements non industriels et 7 % dans des unités légales non industrielles.

Source : Insee, DADS, É sane, Lifi, Sirius 2013.

informatiques, la R&D industrielle et les services liés aux locaux sont présents dans moins d'un tiers des établissements au sein des entreprises possédant ces fonctions (figure 6). À l'opposé, les services commerciaux et administratifs sont dispersés sur respectivement 71 % et 68 % des établissements, davantage encore que la production (62 %).

Le regroupement de la R&D paraît naturel pour faciliter la collaboration et le partage de compétences spécifiques entre salariés. En revanche, on s'attend spontanément à ce que les fonctions liées aux locaux soient présentes dans tous les établissements. Or, ces fonctions étant le plus souvent externalisées (de même que les services informatiques), les emplois restant au sein des entreprises industrielles sont probablement très spécifiques, comme tend à le montrer l'écart de salaire important par rapport aux entreprises de services aux entreprises. Par ailleurs, sur une même commune, plusieurs établissements peuvent coexister. Ainsi, un même salarié pourra être rattaché à un seul établissement et travailler dans plusieurs de ces établissements.

6. Part des établissements possédant la fonction au sein des entreprises la possédant en 2013



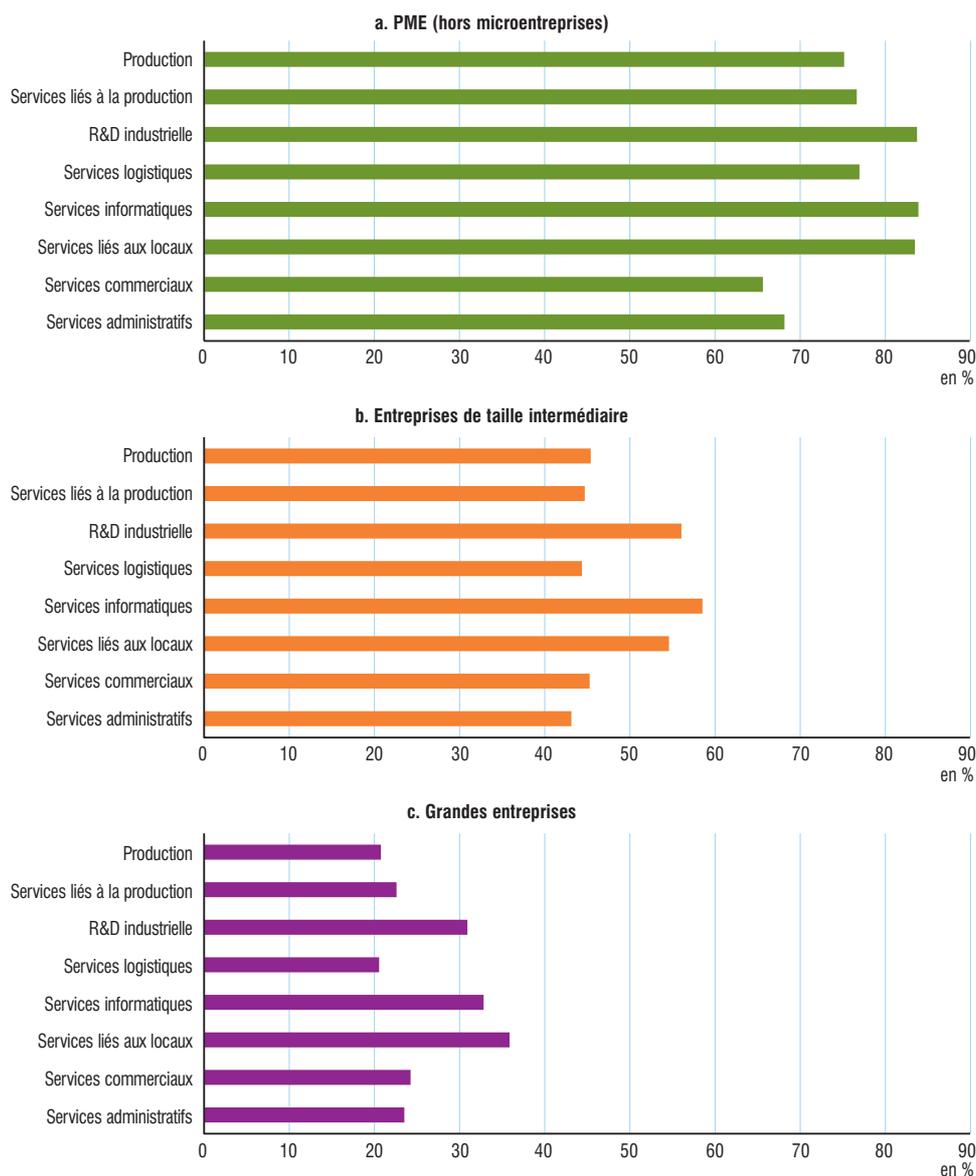
Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière ayant plus de deux établissements employeurs en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim ; pour chaque fonction, le champ est restreint aux entreprises la possédant.

Lecture : au sein des entreprises industrielles ayant une fonction commerciale et au moins deux établissements, la fonction commerciale est présente dans 71 % des établissements.

Source : Insee, DADS, É sane, Lifi, Sirius 2013.

Le taux de regroupement d'une fonction mesure dans quelle proportion l'emploi correspondant est regroupé sur un unique établissement au sein des entreprises (encadré 3). Cet indicateur confirme que les fonctions les plus regroupées sont la R&D, l'informatique et les services liés aux locaux, quelle que soit la catégorie d'entreprise (figure 7). Dans les PME, les fonctions commerciales et administratives sont moins regroupées que la production. En revanche, dans les grandes

7. Taux de regroupement de l'emploi des fonctions selon la catégorie d'entreprise en 2013



Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière ayant plus de deux établissements employeurs en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim ; pour chaque fonction, le champ est restreint aux entreprises la possédant.
Lecture : dans les PME industrielles, l'établissement principal pour la production regroupe en moyenne 76 % des emplois en ETP dédiés à cette fonction.
Source : Insee, DADS, É sane, Lifi, Sirius 2013.

entreprises, ces fonctions sont plus concentrées que la production. En effet, la part de l'emploi porté par des unités légales et établissements administratifs ou commerciaux progresse avec la taille des entreprises alors même que la part des fonctions administratives et commerciales dans l'emploi total est relativement stable. Dans les grandes entreprises, les fonctions administratives et commerciales ont donc une double structure avec, d'une part, des établissements dédiés à ces fonctions et regroupant un grand nombre d'emplois (taux de regroupement importants) et, d'autre part, des relais dans les différents établissements (taux de présence importants). ■

Encadré 3

Taux de regroupement d'une fonction

Pour une fonction donnée, un **taux de regroupement** est calculé sur le champ des entreprises possédant la fonction. Au sein de chacune d'elles, l'établissement principal est défini comme celui ayant les effectifs les plus importants pour la fonction. Le taux de regroupement mesure le poids des établissements principaux dans l'emploi de la fonction.

Cet indicateur est très sensible à la taille des entreprises : plus cette dernière augmente, plus le nombre d'établissements est élevé, et plus la part de l'établissement principal dans l'emploi total tend à diminuer et donc plus l'indicateur est faible. Pour éviter des effets de structure liés aux différences de

taille des entreprises possédant telle ou telle fonction, il faut comparer les taux de regroupement au sein d'une catégorie d'entreprise donnée.

Le taux de regroupement et le taux de présence se complètent pour l'analyse de la concentration des fonctions. Le taux de présence permet de voir si une fonction est répartie sur un grand nombre d'établissements, sans tenir compte du nombre d'emplois dans chaque établissement. À l'opposé, le taux de regroupement met en évidence des situations de concentration d'emplois sur un établissement principal, sans tenir compte de la présence de la fonction dans les différents établissements.

Définitions

Entreprise : la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 a introduit une définition de l'entreprise, comme étant la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé, qui peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Emploi en équivalent temps plein (ETP) : nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps au sein de la même activité.

Déclaration annuelle des données sociales (DADS) : la déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir tout employeur de salariés, à l'exception des ministères, des employeurs des services domestiques ou des activités extra-territoriales. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun le montant des rémunérations salariales perçues et les durées de travail associées. Depuis 2016, la DADS est progressivement remplacée par la Déclaration sociale nominative (DSN).

Services aux entreprises : ils regroupent dans cette étude les activités suivantes :

- activités spécialisées, scientifiques et techniques, dont notamment R&D (section M) ;
- activités de services administratifs et de soutien, hors intérim (section N) ;
- activités de soutien aux industries extractives (division 9) ;
- entreposage et stockage (sous-classes 5210A et 5210B) ;
- transport de fret, hors fret de proximité (sous-classes 4920Z, 4941A, 4941C, 5020Z, 5040Z, 5121Z) ;
- programmation, conseil et autres activités informatiques (division 62) ;
- commerce de gros (division 46 et sous-classe 4531Z) ;
- restauration collective sous contrat (sous-classe 5629A).

Catégories d'entreprise : dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, quatre catégories d'entreprise sont définies :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ; parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Taux de présence d'une fonction : proportion d'entreprises ayant au moins un salarié dans la fonction (y compris à temps partiel ou sur une partie de l'année).

Pour en savoir plus

Béguin J.-M., Hecquet V., « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure version du tissu productif », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Demmou L., « Le recul de l'emploi industriel en France entre 1980 et 2007 - Ampleur et principaux déterminants : un état des lieux », *Économie et Statistique* n° 438-440, 2011.

Gonzalez L., Picart C., « Diversification, recentrage et poids des activités de support dans les groupes (1993-2000) », *Économie et Statistique* n° 405-406, 2007.

Pepin J.-M., Pilot M., Dugachard N., « Enquête sur les TIC et le commerce électronique 2015 », *Insee Résultats* n° 86 Économie, 2016.
